



Règlement Particulier Championnat Départemental Jeune 22 & 23 Janvier 2022 Morlaix

Article 1 : Généralités

Le tournoi se déroule en application des règlements de la Fédération Française de badminton (FFBaD), et du règlement du « Championnat Départemental Jeune » du Comité départemental de badminton du Finistère (le Comité Départemental) et du présent règlement.

Le présent règlement vise à compléter le règlement du CDJ du Comité Départemental.

Article 2 : Responsabilités de l'organisateur

Le CDJ est sous la responsabilité du GEO, Monsieur Paul Dieu.

Le Juge-arbitre de la compétition est Monsieur Bruno Milon, ses décisions sont sans appel.

Article 3 : Format de la compétition

Le tournoi se déroule en simple, double et mixte en catégories Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior.

Les tableaux sont en élimination directe. Une consolante sera organisée pour tous les joueurs qui perdent leur premier match de simple. Selon le nombre d'inscriptions, la consolante pourra se jouer en un seul set de 21 points, et pourra concerner aussi les tableaux de double.

Article 4 : Tableaux

La confection des tableaux sera réalisée par le comité départemental en collaboration avec le juge-arbitre.

Le classement hebdomadaire des joueurs à prendre en compte, afin de constituer les tableaux correspondants, sera le CPPH du 14 janvier 2022. Le tirage au sort sera effectué le 18-01-2022.

Article 5 : Inscription

La date limite de réception des inscriptions est fixée au 14-01-2022. Les inscriptions sont à adresser à l'adresse mail suivante : inscriptions.codep29.bad@gmail.com

Les clubs peuvent aussi inscrire les joueurs directement sur badnet. Ça permet d'éviter des erreurs et de vérifier la prise en comptes des inscriptions.

Article 6 : Forfaits et suspensions

Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur dans les meilleurs délais.

Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la Ligue ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription, sous réserve que le motif soit légitime.

Article 7 : Pointage et absence des joueurs

Tout joueur doit **pointer** à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, **au plus tard à l'heure de convocation**. En cas de **retard**, le joueur doit **prévenir l'organisateur** sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

Article 8 : Volants

Le volant plume officiel sera le Yonex AS 10. Les volants seront fournis par le comité pour l'ensemble des matchs.

Article 9 : Déroulé de la compétition

Les matchs pourront être annoncés avec un **maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée** par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et de l'organisateur.

Article 10 : Arbitrage

Lorsque les matchs ne sont pas arbitrés, ils se déroulent sur le principe de l'auto arbitrage. Le scoreur ne sera présent que pour afficher le score annoncé par les joueurs. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre.

Article 11 : Durant le tournoi

A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 2 minutes de préparation. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table, dûment complétée immédiatement à la fin du match.

Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match peut être déclaré forfait par l'organisateur.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès du juge-arbitre. Toute autre réclamation sera irrecevable.

Article 12 : Droits à l'image

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement, qui sera affiché dans la salle.